

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 juin 2020

Nombre de membres afférents : 19

En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la Convocation : 11/06/2020

Date d'affichage : 11/06/2020

L'an deux mil vingt et le seize juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- Mathilde SAVARY- GAUTHIER Laurent- Véronique AUGIZEAU- Jean GRANGER- Alexandra CHABANIS- Laure DUCHAMP- David MAGNET- Joël MALIGNIER- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline POIRRIER- Aurèlie SYLVESTRE- Patrice TETARD.

Excusés : Nathalie MARECHAL (pouvoir donné Mylène DELORME)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2020-024: Désignation du nombre de membres et des membres du conseil d'administration du CCAS

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) est fixé par le conseil municipal. Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur à 16 (et qu'il ne peut être inférieur à 8) et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire. Le Président est de droit Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de ses représentants au Conseil d'administration.

Il est proposé les candidatures de :

Liste 1 : Yves COURBIS en tant que Président, Mylène DELORME, Alexandra CHABANIS, Céline POIRRIER, Maryline MOUTET

Après dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, les résultats sont les suivants :

Membres titulaires

Nombre de votants : 19

Bulletins blancs ou nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 19

Sièges à pourvoir : 5

Envoyé en préfecture le 17/06/2020
Reçu en préfecture le 17/06/2020
Affiché le 17/06/2020 **SLO**
ID : 026-212600050-20200616-2020_041-DE

		Voix	Nombre de sièges attribués
Liste 1 :	Yves COURBIS	19	5

Yves COURBIS
Maire

